



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
LIMITÉE

UNEP/GC/16/L.14/Rev.1
29 mai 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Seizième session
Nairobi, 20-31 mai 1991

Point 4 de l'ordre du jour

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE ENVIRONNEMENTALE D'URGENCE

Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bulgarie, Egypte, Espagne, France, Guyana, Italie, Japon, Koweït, Lesotho, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Nigéria, Oman, Pays-Bas, Ouganda, Pologne, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Suisse, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie et Zimbabwe : Projet de décision

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision SS.II/1 du 3 août 1990, par laquelle il a prié le Directeur exécutif de lui présenter un rapport portant notamment sur la création d'un centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence,

Rappelant également sa décision 15/10 du 25 mai 1989, en particulier son dispositif, par laquelle il a notamment prié le Directeur exécutif de déterminer, après des consultations avec les gouvernements, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, et les organisations régionales compétentes, s'il serait conseillé de créer ce centre et quelles en seraient les incidences financières,

Rappelant en outre la résolution 42/169 de l'Assemblée générale du 11 décembre 1987 proclamant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et sa résolution 44/228 du 22 décembre 1989 concernant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Notant avec inquiétude que les catastrophes écologiques continuent d'avoir sur la vie humaine et l'environnement des effets désastreux,

Convaincu que la coopération entre les gouvernements, entre les organismes des Nations Unies et entre les organisations régionales compétentes est vitale pour faire face aux problèmes posés par les catastrophes écologiques,